



L'ECHO DE BERUS N°34



Sommaire

Mot du maire	p. 1
Budget de la commune	p.2 et p.3
Travaux	p.4
Les projets	P.5
Sivos	p.5
Vie Associative	p.6
Informations	p.7et p.8



Nous sommes en 2017 et la fusion de notre Communauté de communes avec celle du pays Belmontais et celle des Alpes mancelles est effective. Cette nouvelle collectivité, nommée CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles regroupe quarante communes pour une population de plus de

23 000 habitants. Son siège social est établi à Fresnay sur Sarthe. Bérus, totalisant moins de 500 habitants, ne sera représentée que par un seul délégué titulaire, moi-même et un délégué suppléant, Marie-Thérèse Louvel. Nous serons vigilants afin de défendre au mieux les intérêts de notre commune au sein de cette grande structure.

Au point de vue travaux, 2016 ne fut certes pas l'année des grandes réalisations mais plutôt celle de multiples études, élaboration de dossiers en collaboration avec des bureaux compétents, tout cela dans le but de finaliser des projets de grande ampleur.

Je citerai entre autres, l'éventuelle construction d'une salle multigénérationnelle et l'élaboration incontournable d'un nouveau document d'urbanisme se substituant à l'actuel plan d'occupation des sols, devenu caduc, et donc bloquant pour le développement de notre territoire.

Cette nouvelle année sera donc celle des grandes décisions quant à l'investissement.

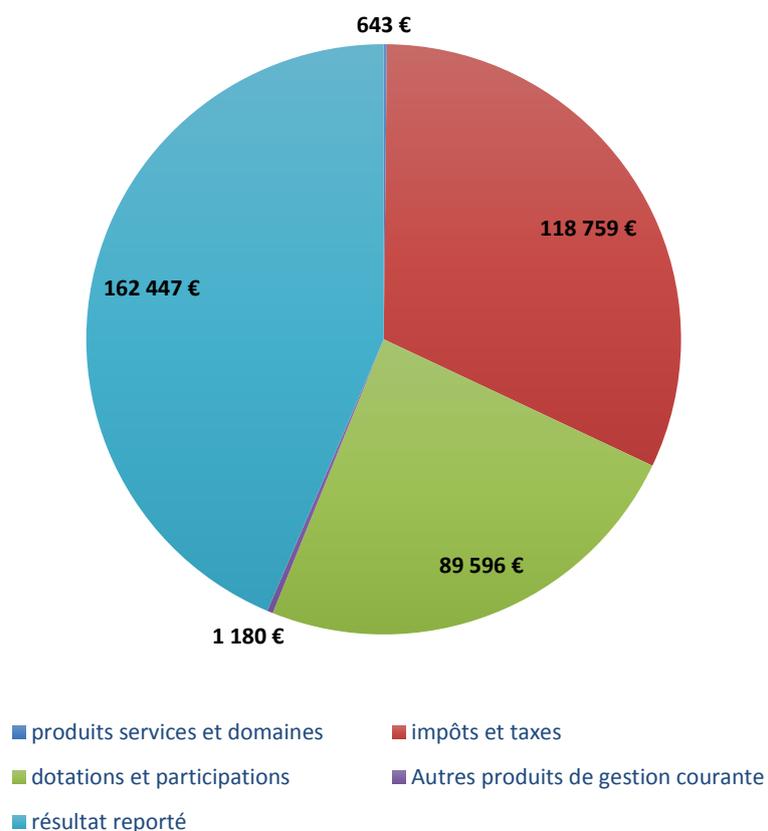
Plus que jamais, toute l'équipe municipale, demeurera attentive et fera preuve de motivation et de rigueur pour gérer avec sérieux, les intérêts des Bérusiens.

Bonne lecture à tous

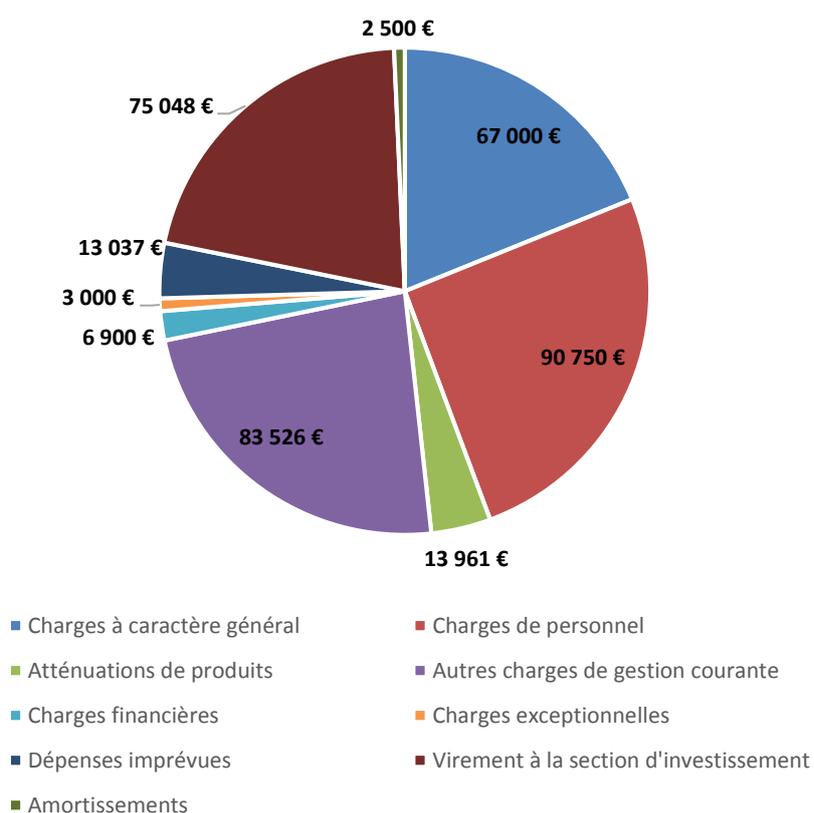
Gérard EVETTE

Budget de la commune

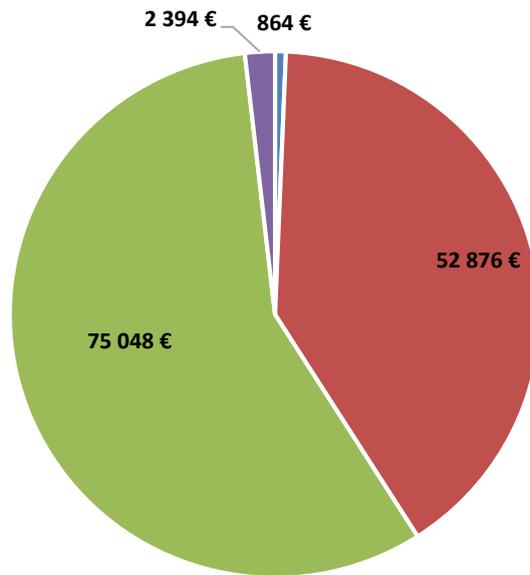
Compte administratif 2016 - recettes fonctionnement



Compte administratif 2016 - dépenses fonctionnement

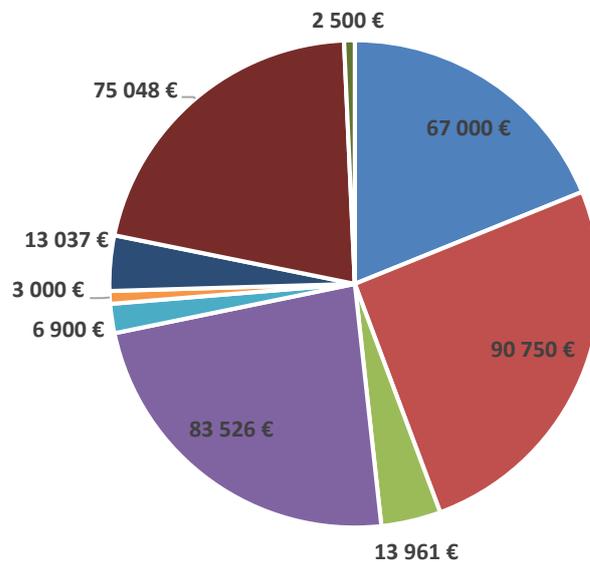


Compte administratif 2016 - recettes investissement



- Subventions d'investissement
- Dotations et fonds divers
- Virement de la section de fonctionnement
- Amortissements

Compte administratif 2016 - dépenses investissement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement
- Amortissements

Les Travaux réalisés en 2016

Cimetière :

Des travaux ont été effectués pour rendre les allées plus accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Décaissement des allées principales, pose d'un géotextile, encaissement et finition en sable damé sur une surface de 100 m². L'entreprise ERTPT a réalisé ces travaux pour un montant de 3 360,48 TTC.



Mairie :

Les trois portes en bois de la mairie ont été remplacées par des versions en PVC. Les portes avant et arrière de la mairie sont en ouverture extérieure pour respecter les normes d'accueil et d'évacuation du public. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MPO pour un montant de 5 334,70 € TTC.

Illuminations :

Poursuite de l'acquisition et mise en place d'éléments décoratif lumineux à faible consommation d'énergie de type LED sur le mur de la mairie pour un montant de 294 €.

L'objectif étant la suppression totale des décorations d'ancienne génération, très énergivores, à l'horizon 2018.

Travaux du Syndicat d'eaux de Champfleu – Gesnes le Gandelin :

Comme vous avez pu le constater en 2016 des travaux importants ont été pris en charge par le syndicat d'eau sur la commune de Bérus. Ces travaux consistaient au remplacement de la canalisation d'eau potable à partir de la route départementale 338 jusqu'au bourg de Bérus. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GT Canalisation.

Commencés en septembre 2016, les travaux se sont terminés mi- décembre 2016. La circulation sur le RD 285 a été perturbée par les déviations mises en place pour le bon déroulement et la sécurité des travaux. Grâce à une bonne organisation les bus scolaires ont pu circuler sans problème.

Ce remplacement de canalisation devrait résoudre les problèmes de qualité de l'eau que l'on a connus ces dernières années.

A l'occasion de ces travaux, l'entreprise GT Canalisation a remplacé deux poteaux incendie qui ne répondaient plus aux normes de sécurité pour un montant de 4 681,39 € TTC à la charge de la commune de Bérus.

Les projets

Salle culturelle et intergénérationnelle :

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisation et de l'Environnement (CAUE) ayant rendu son étude, la mission d'évaluation de ce projet a été confiée à un maître d'œuvre. Celui-ci a élaboré un dossier en parfaite adéquation avec les besoins et les moyens de la commune.

Ce programme consisterait à construire une nouvelle structure suite à la démolition de l'ancienne salle de classe, de l'actuelle salle des fêtes et du bloc sanitaire sachant que tous ces bâtiments sont, soit dans un état de vétusté très avancé, soit impossible à mettre aux normes.

Ce document sert de référence pour demander les subventions indispensables pour que ce projet se concrétise. Ces demandes sont en cours et nous sommes en attente de retour des potentiels financeurs.

Extension du réseau assainissement :

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de « La Croix » vers « la Motte » débuteront début avril, pour une durée estimative de 3 semaines.

Ce marché a été attribué à l'entreprise Leclech pour un montant de 28 886,94 € HT.

Durant ce chantier, la circulation ne sera pas autorisée et par conséquent, des déviations seront mises en place.

Cette opération va permettre le raccordement de trois habitations existantes et d'une parcelle en cours d'urbanisation.

Elaboration d'un nouveau document d'urbanisme :

La loi ALUR, rendant caduc les plans d'occupation des sols (POS) au 31 décembre 2015, le conseil municipal avait pris, antérieurement à cette date, la délibération d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLU).

La réalisation d'un tel document, demande entre deux et trois années de travail et engendre une dépense conséquente.

Pour ces raisons, au 27 mars de cette année, la commune de Bérus est retombée sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU), et ce, jusqu'à la validation par la préfecture, du nouveau document d'urbanisme.

Ce règlement national d'urbanisme est très restrictif car il n'autorise les constructions que dans les zones actuellement urbanisées.

Sivos du Rosay du Nord

Actuellement le S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) accueille 276 élèves de 7 communes dont 5 font partie du S.I.V.O.S (Béthon, Chérisay, Oisseau-le-Petit, Fyé, Bérus). Treize élèves sont de notre commune.

Bérus met à la disposition des parents une garderie pour faciliter l'accueil des élèves dans le R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal – Oisseau-le-Petit/Fyé). La garderie est ouverte de 7h30 jusqu'à l'arrivée du car (8h20) et le soir, de l'arrivée du car à 17h30 jusqu'à 18h30. Un euro sera facturé par enfant accueilli. Il est possible de laisser ses enfants à la garderie un quart d'heure avant et après l'arrivée du car, le quart d'heure est gratuit.

Le transport scolaire est disponible à partir de 8h15 le matin et le retour à 17h30. Depuis septembre 2015, le transport est payant, soit 98 Euros par enfant et par an dont la moitié de la somme est prise en charge par le S.I.V.O.S., soit 49 Euros à la charge des parents.

Une cantine scolaire est proposée aux élèves ; l'élaboration des repas est faite sur place par une cantinière sur chaque site. (Oisseau-le-Petit/ Fyé)

Pour information, la cantinière de Fyé est une habitante de la commune, Madame Betty Devaux ; nous la remercions pour les soins qu'elle apporte à son travail. Le repas coûte 4,10 Euros sachant que la commune participe à hauteur de 1,50 Euros.

Le R.P.I a une équipe éducative très professionnelle et de bonne qualité. Des enseignants dévoués pour le bien-être et le développement des enfants.

Avec le soutien du S.I.V.O.S et l'association "les lutins" toutes les sorties scolaires sont gratuites.

Les T.A.P. (temps d'activité périscolaire) sont pris en charge par le S.I.V.O.S.

La rentrée 2017-2018 s'annonce sous un mauvais jour. L'académie ferme une classe à cause de la baisse des effectifs engendrant la perte d'un membre de l'équipe éducative. De 276 élèves accueillis l'école va accueillir 225 élèves pour la rentrée. Cette baisse est due aux 36 élèves qui partent au collège et au manque d'inscription de nouveaux enfants dans chaque commune et en particulier la nôtre.

Nous remercions le corps enseignant, les parents d'élèves et le S.I.V.O.S qui font vivre notre école de campagne.

Vie associative

Club « Loisirs & Détente »

« L'année 2016 vient de s'achever. Notre club se porte bien. Les personnes en pré-retraite ou en retraite peuvent venir nous rejoindre. L'adhésion reste inchangée à 15€. Elle permet de participer aux rencontres du club (1er et 3ème jeudi après-midi de chaque mois), aux sorties de l'Association des Portes du Maine Normand (l'ex canton), aux voyages du club, à son pique-nique, et à son repas etc... L'assemblée générale se déroule toujours le dernier jeudi de janvier.

Je peux être encore la responsable de ce club pendant 2 ans mais il faut savoir passer la main.

Bien amicalement »

Gisèle Brière

Comité des Fêtes :

« Les manifestations de la nouvelle équipe organisées en 2016 :

- 26 juin, la fête des Bérusiens dans le centre bourg
- 5 novembre, « la marmite sarthoise » repas dansant : une belle réussite
- 2 décembre, l'arbre de Noël des enfants de Bérus, avec une bonne participation

Après son assemblée générale ordinaire, le bureau a été reconduit et il programme les mêmes manifestations pour 2017. Les dates vous seront communiquées dans votre boîte aux lettres.

Bienvenue à tous les nouveaux membres actifs, il y a encore de la place et on a besoin de vous : venez ! »

Joel Forget

Anciens combattants :

Les 19 mars, l'Association des Anciens Combattants a organisé la cérémonie habituelle avec dépôt d'une gerbe au monument aux morts en présence de M. le Maire, de ses Adjointes et Conseillers.

Programme de 2017 :

- 8 mai cérémonie à Bérus avec messe et dépôt de gerbe
- 7 novembre assemblée générale
- 11 novembre cérémonie à Champfleur et dépôt de gerbe à Bérus.

<p>MAIRIE DE BERUS</p> <ul style="list-style-type: none">• Mardi 16 h 00 - 18 h 30• Jeudi 15 h 00 - 18 h 00• Vendredi 9 h 00 - 12 h 00 <p>☎ : 02 33 26 83 33</p> <p>@ : mairie-berus@orange.fr Site internet : www.berus.fr</p>	<p>CENTRE SOCIAL RURAL DE LA HAUTE SARTHE</p> <p>Accueil du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30</p> <p>"15 Les Champs Roux" 72610 OISSEAU LE PETIT</p> <p>☎ : 02 33 82 19 20 📠 : 02 33 82 19 21</p>
<p>ASSISTANTE SOCIALE</p> <p>Madame Agathe BROSSET Antenne de Fresnay-sur-Sarthe 2 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE</p> <p>☎ : 02 43 33 33 59</p>	<p>SAEP CHAMPFLEUR - GESNES LE GANDELIN</p> <p>ZA la LIBERGE 72610 BERUS</p> <p>☎ : 02.33.31.83.91</p>
<p>TRANSPORT POUR LES PERSONNES AGÉES</p> <p>Contactez Pascal COURTIOUX au 02.33.27.76.51 pour plus d'informations</p>	<p>SIVOS DU ROSAY DU NORD</p> <p>13, rue de la Mairie 72610 Béthon</p> <p>☎ : 02 33 26 82 13</p>
<p>CULTE</p> <p>Abbé Gaëtan de Bodard - Le Presbytère 72130 FRESNAY SUR SARTHE</p> <p>☎ : 02 43 97 21 28 📞 : 06.71.76.90.08</p>	<p>APPELS D'URGENCE</p> <p>SAMU : le 15 ou 02 33 32 75 75 pour ALENCON Police Gendarmerie : le 17 Sapeurs-Pompiers : le 18 Le 112 Numéro européen</p>

Fermeture de la trésorerie de Saint-Paterne

Depuis le 1er janvier 2017, la trésorerie de Saint-Paterne est définitivement fermée. La trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe assure la gestion comptable des communes ainsi que le recouvrement de l'impôt des administrés.

La trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Adresse : 2 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

La Communauté de Communes des Portes du Maine Normand a fusionné au 1er janvier 2017 avec les Communautés de Communes des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais. Les bureaux sont transférés à Fresnay-sur-Sarthe

Nouvelles coordonnées :

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
Maison de Pays, 2 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE
Tél : 02 43 34 34 59

Conciliateur de justice

Dégradations, conflits de voisinage, litiges, etc... Faites appel au conciliateur de justice dont le rôle est d'aider les protagonistes à trouver une solution équitable aux problèmes rencontrés, et donc à éviter, si possible une procédure judiciaire. Son intervention est totalement gratuite.

Monsieur Roland BILHEUX, conciliateur de justice de la Sarthe, assure une permanence en mairie de Oisseau-le-Petit chaque 2ème jeudi du mois de 9h à 12h.

Prendre rendez-vous à la mairie de Oisseau-le-Petit au 02 33 26 84 56

DANS QUEL CAS CONTACTER LE DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité Française ou étrangère, vous pouvez vous adresser à un délégué du Défenseur des Droits.

La Défense des Droits des Usagers du Service Public

Vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public (C.A.F – E.D.F- Sécurité Sociale-Opérateur Public, Pôle Emploi -R.S. I- E.D.F-G.D.F. etc.....) et que les démarches préalables pour résoudre ce litige ont échoué.

La lutte contre les discriminations

Vous pensez être victime d'une inégalité de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, fondée sur l'un des 18 critères énumérés par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle ?

La Défense des Droits de L'Enfant

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur (respect de la convention internationale des droits de l'enfant)

La Défense des droits dans le cadre des relations avec les Forces de Sécurité

Le dossier sera transmis aux services compétents du Défenseur des Droits au siège qui l'instruira.

Le recours au Défenseur des Droits est **gratuit**.

Pour vous adresser gratuitement à l'un des délégués du Défenseur des Droits :

- Consulter la liste des permanences sur www.defenseurdesdroits.fr
- **Pour le secteur de MAMERS : prendre rendez-vous au 07-68-97-53-39-**
- Possibilité de saisine par mail (adresse mail ci-dessous)

Lors de la rencontre avec le délégué, munissez-vous des pièces relatives à votre saisine.

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action
defenseurdesdroits.fr



Xavier Lepec
Délégué de la Sarthe
Sous-préfecture La Flèche
Rue Fouquet de Varenne - 72200 LA FLECHE
1^e - 2^e et 3^e LUNDI, MATIN
Tél.: 02 43 39 60 54
xavier.lepec@defenseurdesdroits.fr

Rappels

Assainissement - Pas de lingettes dans les WC :

L'assainissement du bourg se fait par un principe d'écoulement gravitaire jusqu'à un puits ou un agitateur brasse le tout, puis des pompes aspirent et refoulent dans la lagune.

L'utilisation de lingettes dites « biodégradables » se généralise. Certes, elles le sont, biodégradables, mais cela prend 3 mois (faites l'expérience en mettant une de vos lingettes dans une bouteille d'eau).

Ces lingettes bouchent donc les pompes et bloquent l'agitateur, ce qui entraîne des frais de maintenance, voire de remplacement de matériels.

Le budget assainissement étant le budget le plus difficile à maintenir à flot, nous comptons sur votre civisme afin d'éviter toutes dépenses superflues.